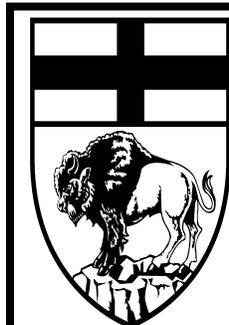


Mercredi 24 mai 2006



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

FEUILLETON

N° 75

ET AVIS

QUATRIÈME SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. GERRARD

(N° 214) — *Loi modifiant la Loi sur l'environnement (méthamphétamine)/The Environment Amendment Act (Methamphetamine)*

PÉTITIONS

M. HAWRANIK
M. MURRAY
M. PENNER
M. GOERTZEN
M. CULLEN
M^{me} MITCHELSON
M. FAURSCHOU
M. DYCK
M^{me} STEFANSON
M^{me} DRIEDGER
M. REIMER
M. DERKACH
M. EICHLER
M. MAGUIRE
M^{me} ROWAT
M. ROCAN
M^{me} TAILLIEU
M. GERRARD
M. LAMOUREUX

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

QUESTIONS ORALES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

GRIEFS

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

(71 h 9 min)

(Assemblée — Conseil exécutif)

(salle 254 — Affaires autochtones et du Nord)

(salle 255 — Services à la famille et Logement)

ÉTAPE DU RAPPORT — AMENDEMENTS

M. le *ministre* ASHTON

(N° 13) — *Loi modifiant la Loi sur les districts de conservation/The Conservation Districts Amendment Act*

(amendement [1] — M. GERRARD)

(amendement [2] — M. LAMOUREUX)

M. le *ministre* SELINGER

(N° 16) — *Loi modifiant la Loi sur les corporations/The Corporations Amendment Act*

(amendement [1] — M. GERRARD)

M. le *ministre* SALE

(N° 21) — *Loi sur la santé publique/The Public Health Act*

(amendement [2] — M. GERRARD)

M^{me} la *ministre* OSWALD

(N° 36) — *Loi sur la stabilisation des mineurs toxicomanes (aide aux parents)/The Youth Drug Stabilization (Support for Parents) Act*

(amendement [1] — M. GERRARD)

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M. le *ministre* STRUTHERS

(N° 4) — *Loi modifiant la Loi sur la manutention et le transport des marchandises dangereuses/The Dangerous Goods Handling and Transportation Amendment Act*
(M. DYCK) (reporté)

Motion de M. le *ministre* CHOMIAK

(N° 11) — *Loi sur la limitation des frais de chauffage en hiver/The Winter Heating Cost Control Act*
(M. DERKACH) (reporté)
(M^{me} TAILLIEU — 22 min) (reporté)

Motion de M. le *premier ministre* DOER

(N° 22) — *Loi sur la réforme électorale/The Elections Reform Act*
(M. DYCK) (reporté)
(M. GOERTZEN — 4 min)

Motion de M^{me} la *ministre* ALLAN

(N° 30) — *Loi sur la prévention des incendies et les interventions d'urgence/The Fires Prevention and Emergency Response Act*
(M. le *ministre* ASHTON — illimité)

Motion de M. le *ministre* BJORNSON

(N° 35) — *Loi modifiant la Loi sur la Commission des finances des écoles publiques et la Loi sur les écoles publiques/The Public Schools Finance Board Amendment and The Public Schools Amendment Act*
(M. GOERTZEN) (reporté)

Motion de M. le *ministre* RONDEAU

(N° 37) — *Loi de 2006 sur les fonds de placement des travailleurs (modification de diverses dispositions législatives)/The Labour-Sponsored Investment Funds Act, 2006 (Various Acts Amended)*
(M. DYCK) (reporté)

DEUXIÈME LECTURE

M. le *ministre* ASHTON

(N° 14) — *Loi modifiant la Loi sur les droits d'utilisation de l'eau/The Water Rights Amendment Act*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M^{me} la ministre WOWCHUK

(N^o 20) — *Loi modifiant la Loi sur la protection des exploitations agricoles familiales et la Loi sur la propriété agricole/The Family Farm Protection Amendment and Farm Lands Ownership Amendment Act*

M. le ministre SELINGER

(N^o 24) — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (frais d'encaissement des chèques du gouvernement)/The Consumer Protection Amendment Act (Government Cheque Cashing Fees)*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le ministre SELINGER

(N^o 25) — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (prêts de dépannage)/The Consumer Protection Amendment Act (Payday Loans)*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le ministre SALE

(N^o 27) — *Loi sur le recouvrement du montant des dommages et du coût des soins de santé imputables au tabac/The Tobacco Damages and Health Care Costs Recovery Act*

M. le ministre ROBINSON

(N^o 28) — *Loi modifiant la Loi sur le Musée du Manitoba/The Manitoba Museum Amendment Act*

M^{me} la ministre MCGIFFORD

(N^o 29) — *Loi sur l'attribution de grades/The Degree Granting Act*

M^{me} la ministre WOWCHUK

(N^o 31) — *Loi modifiant la Loi sur les maladies des animaux/The Animal Diseases Amendment Act*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le ministre LATHLIN

(N^o 32) — *Loi modifiant la Loi sur les biens réels/The Real Property Amendment Act*

M. le ministre LATHLIN

(N^o 33) — *Loi sur les affaires du Nord/The Northern Affairs Act*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* SELINGER

(N° 34) — *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)/The Public Interest Disclosure (Whistleblower Protection) Act*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M^{me} la *ministre* MELNICK

(N° 38) — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'habitation et de rénovation (fonds destiné à la revitalisation des logements)/The Housing and Renewal Corporation Amendment Act (Fund for Housing Revitalization)*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 39) — *Loi modifiant la Loi sur le recouvrement des petites créances à la Cour du Banc de la Reine/The Court of Queen's Bench Small Claims Practices Amendment Act*

M. le *ministre* SALE

(N° 40) — *Loi modifiant la Loi médicale/The Medical Amendment Act*

M. le *ministre* SALE

(N° 41) — *Loi sur les pharmacies/The Pharmaceutical Act*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR MARDI PROCHAIN

PROPOSITION :

M. ALTEMEYER — *Loi visant à accroître la sécurité des collectivités et des quartiers*

12. Attendu :

que la *Loi visant à accroître la sécurité des collectivités et des quartiers* a été promulguée en février 2002 et qu'elle a connu un grand succès jusqu'à maintenant;

que la *Loi* vise les propriétés qui nuisent à la sécurité du voisinage en raison de leur usage fréquent à des fins déterminées, notamment la prostitution et les activités liées à la prostitution, la possession, la vente ou la consommation de drogues, la vente de boissons alcoolisées sans licence, l'utilisation ou la vente de substances intoxicantes ainsi que la possession, l'utilisation ou la vente de substances enivrantes non potables;

qu'elle constitue un nouvel outil permettant aux Manitobains de lutter contre le crime organisé en prévoyant la tenue d'enquêtes effectuées par une équipe expérimentée et portant sur des plaintes formulées par des citoyens inquiets;

qu'elle autorise les citoyens respectueux des lois à jouer, de façon efficace et sécuritaire, un rôle actif dans le bien-être de leur collectivité;

qu'elle crée un précédent national en ce qui concerne les mesures visant à rétablir la sécurité dans les quartiers;

qu'elle rend les propriétaires fonciers responsables d'empêcher ces activités sur leurs propriétés;

que pratiquement tous les locateurs ont collaboré avec les enquêteurs dans les dossiers réglés jusqu'à maintenant;

que 167 plaintes ont donné lieu à l'arrêt des activités criminelles sur 121 propriétés;

qu'une inspection a révélé l'existence d'une entreprise de culture de marijuana évaluée à 1 400 000 \$ dans une maison fortifiée;

que ces activités illégales permettent au crime organisé de survivre;

que des enquêtes criminelles ont menées à des accusations;

que la section des enquêtes de la Sécurité publique, qui assure l'application de la *Loi visant à accroître la sécurité des collectivités et des quartiers* et de la *Loi sur les bâtiments fortifiés*, a reçu le Prix d'excellence du service au Manitoba pour l'innovation en 2005;

que le gouvernement du Manitoba a récemment annoncé une deuxième augmentation du nombre d'employés à la section des enquêtes de la Sécurité publique et qu'il a maintenant trois équipes complètes d'enquêteurs,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à examiner la possibilité de continuer à mettre en œuvre des solutions innovatrices telles que la *Loi visant à accroître la sécurité des collectivités et des quartiers* en vue d'assurer la sécurité des collectivités manitobaines.